



Vol à l'étalage chez un grand distributeur

Par Irosmania, le 23/11/2016 à 11:25

Bonjour,

Je me permets de venir ici exposé mon histoire car je ne sais pas vers qui me tourner. J'ai honte, je ne mange presque plus, je ne dors presque plus.. C'est un supplice dont je me serais bien passé, je regrette du plus profond de moi-même ce que j'ai fait. Je n'avais jamais enfreins les lois ni même reçu une contravention de ma vie. Je suis même celui qui vous enquiquine sur les route à rouler pile poil à la limitation de vitesse de partout et en toutes circonstances.

J'ai soustrais à ce grand distributeur pour 112 euros de marchandises. Il s'agit de nourriture à 95 % et trois petites boîte de pansements et des tampons hygiéniques, le tout dissimulé, alors que je passais en caisse pour payer une cinquantaine d'euros d'autres marchandises. Rien ne pourra justifier ce délit mais j'ai craqué. Entre le coup de la vie qui augmente, et les erreurs quasi habituelles dont on se rend compte qu'une fois arrivé à la maison sur son tickets de caisse m'ont fait flancher. J'ai voulu récupérer ce qu'il m'avait semblé être mon dû. La vrai solution, après coup, eu été de changé de magasin si celui ci ne me convenait plus.

Je me suis fait donc arrêté par un agent de sécurité qui m'a conduit dans une petite salle sans que j'oppose la moindre résistance et même la moindre parole, de là le chef de la sécurité ainsi qu'un autre homme sont arrivés. La premier m'a demandé ma carte d'identité, je lui ai tendu pour qu'il puisse remplir une reconnaissance de vol ou lettre plainte je ne sais pas. Le deuxième m'a demandé si je savais pourquoi j'étais ici. J'ai répondu oui. Ce dernier a retourné mon cabas et l'a fouillé de fond en comble et à poser sur une table tout ce qui semblait volé. Il a ensuite vérifié avec ma note ce qui ne correspondait pas et a ajouté ce n'est pas la première fois que je t'interpelle, toi, n'est-ce pas ? j'ai vite rétorqué "non c'est la première fois" ce qui était vrai.

Le chef de la sécurité m'a ensuite demandé pourquoi j'avais fait ça. J'étais tétanisée. J'ai marmonné en baissant les yeux "le coup de la vie est de plus en plus dur.." Il a ajouté "quand on a pas les moyens on mange du riz et du thon, vous vous expliquerez avec les flics." Il m'a demandé ensuite si je voulais régler l'addition, j'ai dit oui. Avec la marchandise volée nous sommes allés à une caisse où j'ai donc réglé toute la marchandise. Je suis ensuite retourné dans la petite salle récupérer mes affaires ainsi que ma carte d'identité et il m'a fait signer le papier.

J'ai suivi absolument tout comme un mouton tellement j'étais choquée de ce que j'avais fait et de la quantité de nourriture dissimulée. Je croyais que j'allais rejoindre la police mais, de là, le chef de la sécurité me dit que la sortie est par là. Je m'arrête et je lui demande "Mais que va-t'il se passer à présent ?" Il me répond "vous avez payé c'est tout bon pour nous."

Puis je suis partie, ce n'est qu'en arrivant chez moi et en lisant des forums et des sites que j'ai compris que c'était sans aucun doute une lettre plainte que j'avais signée. Personne ne m'a rien dit, tout s'est passé si vite... je suis dépitée....

Tout ceci s'est passé le 10/11/2016. Tout s'est passé si vite je ne comprends pas sa dernière phrase.

Pensez vous que je dois m'attendre à une convocation ? ou pire ?

Merci d'avoir pris le temps de me lire, je suis en dessous de tout.

Par Tisuisse, le 23/11/2016 à 11:49

Bonjour,

Il ne se passera rien pour plusieurs raisons :

- vous avez réglé les marchandises que vous vouliez passer en fraude, il n'y a donc plus de préjudice à leur égard,
- la sécurité a fouillé votre sac, ce que les agents de la sécurité n'avait pas le droit de faire. Il pouvait vous demander de vider votre cabas, et vous l'auriez fait, mais ce n'était pas à eux de la faire. C'est une atteinte à la vie privée de la personne.
- la lettre n'est qu'un moyen d'intimidation envers vous, elle ne pourra jamais servir devant un juge, seule une déposition reçue par les forces de l'ordre, déposition que vous auriez signée, a valeur devant un juge. Vous obliger, non par la force mais par la contrainte psychologique dans l'état où vous étiez, pourrait fort bien se retourner contre eux.

Conclusion, et vous avez raison, changez de magasin.

Par Irosmania, le 23/11/2016 à 13:10

D'accord, mais j'ai lu sur plusieurs forum que même si le préjudice était réparé (remboursement de la marchandise) ils pouvaient encore envoyer cette lettre plainte et que le délit y était du coup acté et transmis au procureur qui pouvait y donner suite ou non..

Par Tisuisse, le 23/11/2016 à 13:49

Cela dépend surtout des circonstances et de la façon dont s'est déroulé ce contrôle, surtout l'attitude de la personne qui a commis ce vol.

Par Irosmania, le 23/11/2016 à 15:41

Cela s'est passé d'une fluidité sans nom... je n'ai pas dit grand chose; je n'ai pas élevé la voix

ni montrer le moindre signe de mécontentement ou autre.. au contraire une attitude honteuse qui baisse les yeux et qui leur fournit tout ce qu'ils voulaient sans hésitation.. limite je comprenais pas que j'avais le droit de partir.....

Par **Irosmania**, le **23/11/2016** à **19:17**

En tout cas merci de tes réponses Tisuisse.

Par **Irosmania**, le **24/11/2016** à **10:21**

Bonjour,

Vous pensez que ces envois ne sont pas systématiques ?

Par **Tisuisse**, le **24/11/2016** à **10:27**

NON, c'est du pipeau, il aurait fallu que le magasin fasse intervenir la police ou la gendarmerie le jour même.